

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATION du 8 avril 2019 pour le vendredi 12 avril 2019 à 20 h 30

### ORDRE DU JOUR :

- 1 Vote du compte administratif 2018 avec affectation du résultat: Établissement principal et annexes.
- 2 Vote du compte de gestion 2018 : Établissement principal et annexes.
- 3 Vote du taux d'imposition.
- 4 Vote des subventions
- 5 Mise en lumière du lavoir : proposition SDEER choix des lampadaires et mode de remboursement
- 6 Vote du budget primitif 2019 : Établissement principal et annexes.
- 7 Bail commercial 2 avenue de Saint Jean d'Angely : résiliation -reprise d'une autre activité
- 8 Vals de Saintonge communauté -compétence assainissement
- 9 Vals de Saintonge communauté -modification des statuts
- 10 Sentier découverte « sentier des orchidées »
- Questions diverses

### SÉANCE:

débutée à 20h30

**Secrétaire de séance :** Christian FOUCHER

**Sont présents les Conseillers Municipaux :**

1- M. Christian FERRU  
2- Mme Marylène TEXIER  
3- M. Philippe MARC  
4- M. Frédéric BAUDOUIN  
5- M. Daniel BOUTHIER  
6- M. Jean-Marc BLANCHET  
7.

8- Mme Marie-Christine MORIN  
9- M. Thierry MADÉ  
10- M. Jean-Luc DIEUMEGARD  
11- M. Christian FOUCHER  
12- M. Claude BRISSET  
13 -Mme Marianne JANUS  
14.

**Absent(e)(s) :**

**Sont excusés :**

- Mme Sophie FOUGA, M Dominique HEISE
- Mme Marylène TEXIER En retard de quelques minutes cause travail

**Pouvoir(s) :**

- Mme Sophie FOUGA à M Daniel BOUTHIER
- M Dominique HEISE à Mme Marianne JANUS

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, le Maire.

Le précédent compte-rendu est lu et il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Puis il est passé à l'ordre du jour :**

**1 Vote des comptes administratifs 2018 avec affectation du résultat : Établissements principal & annexes.**

- Compte administratif de «la boucherie-charcuterie-traiteur»
- Résultat de clôture de l'exercice 2018 :- **48.649,33 €**
- Compte administratif de la commune
- Résultat de clôture de l'exercice 2018: **337.707,90 € (EXCÉDENT 2018)**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2/ Vote des comptes de gestion 2018 : Établissements principal & annexes**

Les comptes de gestion établis par le Receveur Municipal retracent les mêmes résultats que les comptes administratifs

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3 Vote des taux d'imposition 2019**

- Taxe d'habitation : **7,98 %**
- Taxe du foncier bâti : **16,30 %**
- Taxe du foncier non bâti : **44,49 %**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**-4 Vote des subventions**

- ADMR : **110 €**
- APE école : **500 €**
- ARCHE : **80 €**
- ASSOCIATION Les ateliers du Patrimoine : **250 €** (Pour régler l'assurance des bénévoles)
- BERGONIE INSTITUT : **80 €**
- DONNEUR DE SANG **80 €**
- FRANCE ALZHEIMER17 : **50 €**
- SECOURS CATHOLIQUE : **80 €**
- LUCIDE 17 (Cancer ) : **50 €**

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **- 5 Mise en lumière du lavoir : proposition SDEER choix des lampadaires et mode de remboursement**

Le maire propose un nouveau devis concernant un éventuel projecteur au lavoir. Après échange, pourquoi éclairer le lavoir en sachant que le lieudit du « Pas-Loubat » n'a pas de candélabre sur poteau. Le maire va demander un nouveau chiffrage au SDEER pour un candélabre sur le deuxième poteau et un projecteur direction le lavoir sur le 1<sup>er</sup> poteau.

Le maire expose différentes photos concernant les candélabres, il propose 2 choix, les élus ont déjà pris connaissance lors des précédentes réunions de travail. Le choix est fait par l'ensemble de l'assemblée. Le maire explique ensuite le mode de remboursement des candélabres soit avec un emprunt sur 5 ans ou en autofinancement. Un emprunt sur 5 ans ne serait pas favorable pour la gestion de la commune. Le choix en autofinancement (voire éventuellement une réserve sur 2019 et 2020) est privilégié.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **- 6 Vote des budgets primitifs 2019: Établissements principal & annexes**

#### **-Budget primitif de « la boucherie-charcuterie-traiteur »**

-En fonctionnement : **86.460,69 €**

-En investissement : **60.902,95 €**

#### **-Budget primitif de la commune :**

-En fonctionnement : **941.999,77 €**

-En investissement : **213.440,19 €**

-Au total : **1.155.439,96 €**

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **-7 Bail commercial 2 avenue de Saint Jean d'Angely : résiliation -reprise d'une autre activité**

Le conseil prend acte de la cessation d'activité de « traiteur pâtisserie » par Madame BRISSAUD Marion (lettre reçue le 18 mars ) retient la candidature de GRECCO4 PIZZA de VENERAND , intéressé par le local pour délocaliser son entreprise déjà existante.

#### **Fixe les conditions de location suivantes :**

- dit que le bail sera précaire pour une durée ne dépassant pas 3 ans et sera rédigé par acte notarié, frais à la charge du preneur.

- Accepte les travaux à charge du preneur (enlèvement de la chambre froide dans le local, clôture démontable sur le parking privatif, peinture façade d'une autre couleur, installation d'une prise extérieure.

- Fixe le loyer à 580€ HT TVA en vigueur en sus

- N'autorise pas la sous location

- Fixe un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer HT

- Donne tous pouvoirs à M le maire pour poursuivre la transaction.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **- 8 Vals de Saintonge communauté -compétence assainissement**

## **Report de la compétence en 2026**

Décide de s'opposer au transfert de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et de reporter le transfert de la compétence assainissement à de Vals de Saintonge communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2026

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **- 9 Vals de Saintonge communauté -modification des statuts**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire du 11 février 2019 a procédé à une nouvelle modification des statuts de Vals de Saintonge Communauté.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 décembre 2018, le conseil communautaire avait décidé de ne pas renouveler la délégation de second rang (AO2) pour le transport scolaire sur es circuits de Bernay-Saint-Martin, Néré, Villeneuve-la-Comtesse, Saint-Jean d'Angély et Saint-Pierre de Juillers à compter de l'année scolaire 2019-2020.

Ainsi que la délibération le précisait, ce choix nécessitait dès le début de l'année 2019, une modification statutaire afin de restituer la compétence ramassage scolaire aux communes qui souhaitaient devenir AO2. La Communauté de Communes s'était aussi engagée à accompagner les communes auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour étudier les conditions de maintien du service. De même, comme pour tout transfert de compétence, la CLETC sera chargée d'évaluer pour chaque commune ayant pris la décision de devenir AO2 les transferts de compétences réalisés.

En conséquence, le Conseil Communautaire retire des statuts de Vals de Saintonge Communauté, les missions à caractère d'intérêt général suivantes :

- Ramassage scolaire pour les écoles élémentaires et pré-élémentaires sur les secteurs des communes de Saint-Jean-d'Angély, Bernay-Saint-Martin, Loulay, Villeneuve-la-Comtesse, Néré, Saint-Pierre de Juillers.

De plus, suite à la constitution de la commune nouvelle « Saint-Hilaire de Villefranche » entre les communes de Saint-Hilaire de Villefranche et de La Frédière, le nombre de communes adhérentes à Vals de Saintonge Communauté passe de 111 à 110. A cet égard, la modification statutaire tient également compte de ce changement.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification des statuts de Vals de Saintonge Communauté comme exposée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les statuts,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### ***11 contre et 1 abstention***

#### **-10 Sentier découverte « sentier des orchidées »**

Le maire donne lecture du courrier remis par Madame la Présidente de l'association des ateliers du patrimoine.

Il donne connaissance de l'accord écrit du département (Direction de l'environnement et de la mobilité ) concernant le sentier des orchidées sur la commune (de plus de 5kms et passage sur les routes et chemins communaux). La collectivité doit assurer la sécurité et l'entretien de ce sentier.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### -Questions diverses

Après distribution du compte rendu du conseil d'école, et invitation du 8 mai, Le maire informe les membres du conseil municipal :

- Remerciements de Madame ROUSSEAU Ginette pour le mot de sympathie adressé par les élus concernant de décès de M René ROUSSEAU

- Suite à la demande de M GIREAUD du village de la Giraud, concernant des arbres situés sur l'espace public,(Déjà évoqué dans une précédente réunion du conseil municipal) Le maire fait savoir qu'il est allé sur les lieux suite à une convocation de la part de l'expert de M GIREAUD. Le maire s'est fait accompagner par la gérante de l'assurance de la collectivité. Aujourd'hui, nous sommes en attente du compte rendu de l'expert. La collectivité ne serait pas tenue responsable si ces arbres venaient à tomber lors d'une tempête .Une coupe des branches mortes (S'il y a) pourrait éventuellement se réaliser mais aucune autre action (Ni élagage, ni abatage...)

- Suite à la demande écrite de M SOURISSEAU de VERON, concernant un poteau en mauvais état tout proche de sa propriété.(déjà évoqué dans une précédente réunion du conseil municipal) .Suite à l'appel du maire à ENEDIS, des travaux sur le poteau électrique ont été réalisés. Ces travaux ont satisfait M SOURISSEAU de Véron.

- Le maire donne lecture d'un courrier reçu de M Patrick MOTTIER relatant des mécontentements :

1 :Demande l'élagage d'un noyer par ENEDIS puisque des fils électriques sont présents dans son arbre M Le maire fait savoir qu'il a déjà pris contact avec ENEDIS à plusieurs reprises.

2 : Demande de revoir les arbres sur l'espace public communal qui sont proches de ses fruitiers. M MOTTIER demande de les abattre puisqu'ils sont grands. Le conseil municipal ne veut réaliser aucun élagage ni abatage.

3 : Demande de placer des panneaux devant sa sortie puisque les véhicules roulent à grande vitesse et ne respectent pas le code de la route.(Le cédez passage) Respect du code de la route est tout d'abord l'essentiel, concernant la mise de panneaux il faut se rendre sur place : aux dires de M le maire.

Un courrier sera transmis à M MOTTIER dans les prochains jours.

- Le maire fait savoir que suite à une demande de la préfecture concernant la constitution d'une commission élection,(déjà évoquée dans une précédente réunion de conseil) Mme FOUGA, et M BROSET sont nommés par le service départemental. Ces derniers ont une réunion prévue avec l'agent administratif qui s'occupe de ce sujet (élection) le 2 mai prochain.

-Le maire fait avoir qu'il a reçu Madame LAFAYE agent d'assurance pour échanger sur différents contrats de la commune. Ce fut très fructueux et très intéressant. Le maire ne manquera pas de prendre en considération les conseils de l'agent d'assurance .

-Madame Giraudeau locataire de la collectivité a fait savoir qu'elle a eu une fuite importante après son compteur eau . La collectivité a fait les travaux. Le maire a demandé à Mme GIRAUDEAU des documents administratifs pour éventuellement solliciter une aide au CIAS et a adressé un courrier au service de la RESE pour obtenir un abattement sur la prochaine facture de Mme GIRAUDEAU.

-Le maire fait savoir que 30 candidatures ont été reçues en mairie pour prétendre au poste à pouvoir de Secrétaire de mairie .La commission (4 élus) va se réunir le 15 avril prochain.

-Comme prévu, le courrier concernant « le terrain de tennis est ouvert pour tous » va être expédié dans les communes du Vals de Saintonge et aux propriétaires des gîtes et chambres d'hôtes de la contrée.

Possibilité de jouer sur le terrain: 15 € pour les adultes et 8 € pour les enfants de moins de 11 ans. (Assurance comprise dans le prix)

- Le maire fait savoir que le terrain de boules à « Champmiaud » est commencé. Les espaces devant la mairie, la place de la bascule, l'aire de repos ont été nettoyés au karcher par les agents.

- Le maire demande aux membres présents de réfléchir à la programmation une soirée « information » destinée à la population « participation citoyenne » avec l'aide de la gendarmerie.

- Le maire informe qu'il a rencontré M BIZOT Maire de Nantillé pour échanger sur l'éventuel projet de parc éolien qui pourrait se réaliser sur les 2 communes. Il y aura une permanence publique le lundi 27 mai avec les techniciens d'ENERGRAB de 18h à 20h en souhaitant un public qui voudra s'informer. Le maire propose aux élus d'aller à PLIBOU (79) le samedi 18 mai en matinée pour visiter un parc éolien réalisé dernièrement par ENERGRAB

-Le maire fait savoir (avec l'accord de la propriétaire de la boulangerie) qu'il a inscrit la vente de la boulangerie sur « SOS villages » de TF1.

-Le maire fait savoir que le contrat PEC de M William NOCQUET se termine le 31 mai et qu'il n'est plus renouvelable.

Cependant le contrat PEC de M Patrice CROIZE est poursuivi.

- Le maire fait savoir que Madame GENAT Maryline qui était mise à la disposition des Vals de Saintonge communauté depuis des années, va réintégrer la commune à partir de début juillet. Elle va devoir quitter sa mission première : la garderie. Mme Genat sera à la disposition de la commune avec une autre fiche de poste qui est en cours de réalisation.

- Le maire fait connaître aux élus référents des impôts indirect qu'une réunion est prévue le vendredi 26 avril à 10h.

- Quelques dates :

- Lundi 15 Avril : réunion pour les élus de la commission recrutement.

- Mardi 23 avril : remise du plan d'entretien des espaces publics par le technicien FREDON

- Mardi 23 avril à partir de 15h : audition des candidates au poste de secrétaire de mairie avec la présence de M NICOLAS du centre de gestion.

- Samedi 18 mai au matin : visite d'un parc éolien à Plibou (79)

- Lundi 29 avril : réunion pour préparation de la frairie

- Dimanche 26 mai : élection européenne

- Lundi 27 mai : permanence publique destinée pour la population concernant l'éolien de 8h à 20h

### **Questions diverses**

**M Marylène TEXIER** fait savoir que le samedi 13 avril, une chasse aux œufs pour les enfants de la commune est prévue, organisée par les bénévoles de la bibliothèque et les élus.

Elle fait savoir que la collectivité offre un tee-shirt aux élus et aux acteurs qui vont œuvrer pour la Frairie.

**M Philippe MARC** fait connaître que la hausse des taux d'impositions CDC n'a pas été validée lors du dernier conseil communautaire

**M Frédéric BAUDOUIN** fait savoir que tous les buis du cimetière ont été arrachés (malades) et qu'il a assisté à une réunion FREDON

**M Daniel BOUTHIER** fait savoir qu'il a participé à 2 réunions organisées par SOLURIS (Informatique) évoquant pour la première une assemblée générale et pour la seconde des points sur la sécurité informatique.

Il précise le résultat concernant le thème de la Poésie (organisé avec M REGNIER et lui-même) Madame FOUCHER habitant à VERON est l'heureuse gagnante.

**Mme M Christine MORIN** fait savoir qu'une personne de la région fait une activité de SOPHROLOGIE avec service à la personne. Des cartes de visites seront remises à l'accueil.

**M Jean Luc DIEUMEGARD** évoque que les bordures d'une partie du chemin de Pèle-Grue de « Champmiaud » sont mises trop en profondeur. (A son sens)

**M Thierry MADE** fait savoir qu'il a assisté à l'assemblée générale du SDEER.

**M Claude BRISSET** fait savoir que les gravillons blancs mis dans les trous des chemins ne sont pas assez gros et trop peu de poussière (de mauvaise qualité pour remplir les trous des chemins) Il suggère de cylindrer lorsque l'on place des gravillons dans les trous. Il demande que les agents ne fassent pas ce travail lorsqu'il pleut.

Le maire en fera part aux agents. Le maire s'interroge sur la demande d'un cylindre...

Levée de séance à 1h45